



Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel électricien - Habilitation électrique BT Initiale- Indice(s) concerné(s) : B1/B1V- B2/B2V -BR- BC -BR Opt Photovoltaïque -B0/H0/H0V

Personnes concernées

Toute personne qui réalise ou dirige des opérations d'ordre électrique : Électriciens de formation ou expérimentés, appelés à intervenir sur des installations basse tension en production ou en maintenance.

(Techniciens de chantier, installateurs PV, électriciens en travaux neufs, agents de maintenance)

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Identifier les risques liés à l'électricité dans un environnement professionnel.
- Comprendre les principes de la prévention du risque électrique selon la norme NF C 18-510.
- Appliquer et mettre en œuvre les règles de sécurité lors d'opérations d'ordre électrique à proximité d'ouvrages ou d'installations électriques.
- Adopter un comportement responsable et sécurisé en présence de risques électriques.
- D'appliquer les règles de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Contexte

Les références des normes recommandées conformément aux articles R. 4544-3 et R. 4544-32 du code du travail sont précisées par décret sur Légifrance. L'habilitation est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité des tâches qui lui sont confiées.

La délivrance d'une habilitation électrique par l'employeur ne suffit pas à le dégager de sa responsabilité.

Contenu de la formation

Accueil, présentation de la formation.

FORMATION THÉORIQUE – THÈMES EN ADEQUATION AVEC LA NORME NF C18 510

1- Introduction au risque électrique et cadre réglementaire

- Connaître les textes réglementaires de référence (code du travail, décret 2010-1118, norme NF C 18-510).
- Citer les effets du courant électrique sur le corps humain.
- Identifier les différents types de contact électrique (direct, indirect).
- Différencier, identifier les niveaux d'habilitation et les rôles des intervenants .
- Nommer les limites de l'HABILITATION
- Nommer les documents et les acteurs concernés

2- Les grandeurs électriques, domaines de tension, matériels

- Définir les notions de courant, tension, puissance.
- Identifier les domaines de tension (TBTS, BT, HT) et les risques associés.
- Reconnaître les équipements électriques courants utilisés en BT.
- Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT et les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement

3- Les zones de risque et les distances de sécurité en lien avec les travaux et/ou interventions

- Citer les différentes interventions BT générales et les limites respectives de leur domaine
- Identifier les différentes zones d'environnement (zone de voisinage, zone de travail).
- Connaître les distances de sécurité en fonction des domaines de tension.
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques
- Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension (VAT).
- Décrire les opérations de consignation et les documents associés



Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel électricien - Habilitation électrique BT Initiale- Indice(s) concerné(s) : B1/B1V- B2/B2V –BR- BC -BR Opt Photovoltaïque -B0/H0/H0V

4- Les équipements de protection (EPI – EPC)

- Citer les équipements de protection collective
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions
- Appliquer les consignes de port des EPI selon les situations.

5- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident électrique

- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13

FORMATION PRATIQUE – THÈMES EN ADEQUATION AVEC LA NORME NF C18 510

- Identification des ouvrages BT ou des installations BT et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.)
- Evaluation des risques pour une situation donnée et correspondant aux habilitations visées
- Comportement adapté à la situation et respect des prescriptions de sécurité – Identification, vérification et utilisation des Moyens de Protection Collective et Individuelle (gants isolants, écran facial, balisage, ...)
- Elimination du risque de présence de tension (nappage, habillage, ...)
- Identification des différents acteurs (chargé d'exploitation électrique, chargé de consignation, chargé de travaux, exécutant, ...)
- Echanges avec les différents acteurs
- Réalisation d'une consignation BT en 1 et 2 étapes
- Rédaction et utilisation des différents documents (attestation de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail, ...)
- Identification, vérification et utilisation du matériel et des outils dans un environnement électrique
- Préparation, organisation, délimitation et signalisation de la zone de travail et d'intervention
- Réalisation de travaux hors tension BT avec ou sans présence de pièces nues sous tension
- Respect et faire respecter les instruction de sécurité, la zone de travail
- Réalisation d'opérations BT de dépannage, de mesurage, d'essai, de connexion et de déconnexion en présence de tension
- Identifier les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS et les ZONES D'ENVIRONNEMENT objet des essais (domaine de tension, ZONE D'ENVIRONNEMENT, locaux réservés, etc.).
- Effectuer des essais avec ou sans la présence de pièces nues sous tension



Formation à la prévention du risque électrique pour du personnel électricien - Habilitation électrique BT Initiale- Indice(s) concerné(s) : B1/B1V- B2/B2V –BR- BC -BR Opt Photovoltaïque -B0/H0/H0V

Prérequis

Posséder une formation ou expérience confirmée en électricité dans le domaine de tension sur les installations et/ou ouvrages électriques afin de :

- Maîtriser les schémas électriques et lecture de plans
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects ;
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.
- La maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral est nécessaire au bon déroulement de la formation (Nous consulter si besoin)

Durée

3 jours soit 21 heures en présentiel (incluant la validation).

Formateurs

Formateur en prévention du risque électrique et spécialisé en électricité, justifiant d'une expérience professionnelle minimum de 3 ans dans le domaine de l'électricité. Il possède également des aptitudes pédagogiques et bénéficie d'un accompagnement ou d'une formation à la pédagogie via le process CityPro.

Dispositifs de suivi

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

Lieu de formation

Au sein d'un centre CityPro ou en Intra entreprise.

Méthodes pédagogiques

Nos formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient. Ils utilisent de la Ludo pédagogie en réalisant des jeux de rôles pour travailler les interactions. Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique.

Validation des acquis

L'évaluation comprend :

- Une épreuve théorique respectant l'annexe D de la NF C18-510 avec un minimum de 70% de bonnes réponses.
- Une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées dans la NF C18-510 à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire : Les conditions d'obtention des épreuves pratiques sont précisées dans la NF C18-510. La réussite aux épreuves théorique et pratique conditionne la délivrance de l'avis nominatif et individuel.

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info.

Accessibilité

Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives. Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Tarifs et financements

En centre CityPro ou sur city-pro.info.